

Zimbra


📎 1 pièce jointe

De: "Rebecca Chisholm" <[REDACTED]>
À: "Michel St-Amant" <michel_stamant@csf.bc.ca>, "Caroline Picard" <caroline_picard@csf.bc.ca>, "Annette Azar-Diehl" <annette_azardiehl@csf.bc.ca>
Cc: "Marie-Christine Claveau" <mc_claveau@csf.bc.ca>, "Roger Lagasse" <roger_lagasse@csf.bc.ca>, "Annie Bedard" <annie_bedard@csf.bc.ca>, "Robert Filion" <robert_filion@csf.bc.ca>, "Patrick Gatien" <patrick_gatien@csf.bc.ca>, "Marie-Pierre Lavoie" <mariepierre_lavoie@csf.bc.ca>, "melanie voyer" <melanie_voyer@csf.bc.ca>, "École du Bois-joli APE" <ecoleduboisjoliape@gmail.com>, "Dallas Chisholm" [REDACTED]
Envoyé: Vendredi 14 Mai 2021 13:17:30
Objet: Ecole du Bois Joli Organisation Scolaire 2021-22

Conseil Scolaire Francophone de la Colombie-Britannique, c/o
Michel St-Amant, Superintendent
Caroline Picard, Assistant Superintendent
Annette Azar-Diehl, Conseiller
100-13511 Commerce Parkway
Richmond, BC V6V 2J8

Re: Organisation scolaire 2021-22 École du Bois Joli

Chères Monsieur St-Amant, Madame Picard et Madame Azar-Diehl,

Nos trois enfants fréquentent l'École du Bois Joli et nous écrivons pour faire part de nos soucis concernant l'annonce de retourner aux classes divisées en trois niveaux pour la prochaine année scolaire 2021-2022. Nous comprenons que le plan actuel est d'avoir une classe partagée entre les élèves de la maternelle à la deuxième année et une autre classe avec des élèves de la 5e à la 7e année.

Notre famille a de l'expérience avec les classes fractionnées multi-niveaux alors que nos enfants fréquentaient une école dans un autre district et nous avons constaté de première

main les limites de la qualité de l'éducation et de la rigueur académique lorsque les classes s'étendent sur trois niveaux ou plus. Nos soucis spécifiques concernent les compositions de classes multigrades proposées sont les suivantes:

- Limitations pour les enseignants à répondre adéquatement aux besoins des élèves en ce qui concerne capacité à enseigner une matière en profondeur et avec une grande variété du programme d'études au niveau de trois niveaux ou plus. Par exemple:
 - Les élèves de deuxième année ont des besoins cognitifs et physiologiques très différents de ceux des élèves de la maternelle.
 - Un concerne plus grand est pour les élèves qui entrent en 7e année et la préparation scolaire dont ils ont besoin au cours de cette année-là avant d'entrer au secondaire.
- Capacité réduite à soutenir de manière appropriée les élèves ayant des besoins d'apprentissage uniques tout en essayant d'enseigner à plusieurs niveaux, que ce soit pour les enfants qui ont besoin d'un soutien supplémentaire en raison des difficultés d'apprentissage ou pour les enfants qui ont besoin de défis scolaires.
- Maintenir les enseignants de haut calibre au sein de l'école afin de favoriser la continuité pour le personnel et les élèves, ainsi que le sens de la communauté dont l'École du Bois Joli est fière.
- Difficulté potentielle à recruter des enseignants pour les classes multigrades, en particulier ceux qui ont de l'expérience et un engagement envers l'excellence dans l'enseignement. De plus, le fait de devoir potentiellement compter sur des enseignants suppléants à court ou à long terme.

Nous croyons comprendre que l'administration de la CSF s'est engagée à abolir les structures de classe avec trois divisions ou plus par le biais d'un vote formel des administrateurs lors d'une réunion le 23 février 2019. Noter dans le procès-verbal du conseil d'administration, Résolution P-1927-02-2019. Par conséquent, les plans communiqués pour la prochaine année scolaire de l'École du Bois Joli est à la fois très surprenante et préoccupante. Nous demandons que les plans pour la composition des classes de l'année prochaine soient reconsidérés, afin de respecter l'engagement du CSF envers des classes qui ne couvrent pas plus de deux niveaux, dans le meilleur intérêt des élèves.

Merci d'avoir pris le temps de réfléchir à nos préoccupations.

Cordialement,

Rebecca & Dallas Chisholm

 **PV-CA_2019_2019-02-23_Proces-verbal-du-23-fevrier-2019 (1).pdf**
277 ko

PROCÈS-VERBAL CONSEIL D'ADMINISTRATION

Présences/Absences		Participaient aussi	
Conseillères / conseillers	Titre	Haute direction et invité.es	Titre
Marie-Pierre Lavoie	Présidente	Bertrand Dupain	Directeur général
Annie Bédard	Vice-présidente	Fariba Daragahi	Directrice générale adjointe
Annette Azar-Diehl	Conseillère	Claude Martin	Directeur général adjoint intérimaire
Marie-Christine Claveau	Conseillère	Kapka Djarova	Directrice, Ressources humaines
Patrick Gatien	Conseiller	Sylvain Allison	Secrétaire-trésorier
Robert Filion	Conseiller	Hélène Rivest	Secrétaire de l'assemblée
Roger Lagassé	Conseiller	Simon Couture	Directeur, Finances

La vice-présidente, Annie Bédard, assume la présidence de l'assemblée.

La présidente de l'assemblée souhaite la bienvenue au public. Elle déclare la reconnaissance du Conseil scolaire francophone à l'égard de la nation Musqueam de l'accueillir sur son territoire traditionnel. Elle invite les membres à un tour de table.

La conseillère de la région de l'Île de Vancouver Sud et présidente du conseil d'administration se joint à la réunion par vidéoconférence.

1. Ouverture de la réunion publique

Résolution P-1922-02-2019

Que le Conseil d'administration approuve l'ouverture de la réunion à 8 h 37.

Proposée par : Marie-Christine Claveau

Adoptée à l'unanimité

2. Lecture de la vision et de la mission

Roger Lagassé procède à la lecture de la vision et de la mission.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution P-1923-02-2019

Que le Conseil d'administration adopte l'ordre du jour tel que présenté.

Proposée par : Robert Filion

Adoptée à l'unanimité

4. Résolution en bloc

Résolution P-1924-02-2019

Que le Conseil d'administration adopte les procès-verbaux P 391 tel que présenté et reçoive en dépôt ses rapports et sa correspondance.

Proposée par : Marie-Pierre Lavoie

Adoptée à l'unanimité

Pour : 6

Abstention : 1

5. Suivi du Conseil d'administration

5.1. Suivis de la réunion huis clos du 22 février 2019

Les membres ont discuté de dossier de ressources humaines et budgétaires.

5.2. Suivis de la réunion du 19 janvier 2019

Les membres discutent des suivis du CA et y apportent des mises à jour.

6. Secteur de la direction générale

6.1. Conseil jeunesse francophone

Les représentants du Conseil jeunesse francophone, Rémi Marien et Sophie Audet, présentent au CA l'organisme, son mandat, sa composition et ses projets en lien avec le CSF.

6.2. Smithers : présentation au CA

Un groupe de parents de la région de Smithers ont remis une demande d'ouverture d'une école francophone avant la date limite du 31 janvier. Plusieurs rencontres téléphoniques et en personne ont eu lieu entre les parents et les représentants du CSF dans un esprit collaboratif pour l'ouverture de l'école.

Le secrétaire-trésorier présente la délégation, composée de Mme Marie-Ève Gauthier et de Mme Lea-Marie Bowes-Lyon, de la région de Smithers qui s'adresse au CA par vidéoconférence.

Résolution P-1925-02-2019

Que le Conseil d'administration approuve, en principe, l'ouverture d'une école offrant la maternelle à la 4^e année dans la région de Smithers pour le mois de septembre 2019 pourvu que les nombres au 31 janvier courant sont maintenus ou plus hauts et que les conditions suivantes de la politique D-400-14 Ouverture ou fermeture d'une école sont respectées :

- a. La possibilité d'offrir des services pédagogiques suffisants;
- b. L'existence d'une ou de plusieurs écoles publiques francophones à proximité qui pourraient répondre aux besoins des élèves;
- c. Le caractère raisonnable du temps de déplacements des élèves;
- d. L'intérêt, chez les parents francophones, de se prévaloir des services d'éducation en français;
- e. La disponibilité de locaux et d'infrastructures;
- f. Le coût des services requis (ressources humaines, transport, frais de location, frais d'entretien, etc.);
- g. Tout autre facteur qui pourrait motiver l'acceptation ou le rejet de la demande.

Proposée par : Marie-Christine Claveau

Adoptée à l'unanimité

6.3. Relais franco / Voyages internationaux

Le directeur général apporte une mise à jour au sujet des voyages internationaux et un bref survol du Relais franco. Les membres de l'assemblée discutent de plusieurs aspects des voyages internationaux, dont le temps de l'année où se déroulent les voyages, les inscriptions et l'enveloppe budgétaire des projets, autant pour le CSF que pour les familles qui y participent.

6.4. Projets éducatifs 2019-2020

Le directeur général présente le gabarit des projets éducatifs pour l'année scolaire 2019-2020.

6.5. Dotation des écoles

Le directeur général présente les recommandations concernant la dotation des écoles pour l'année scolaire 2019-2020 (voir recommandations aux points 6.6 et 6.7).

6.6. Dotation des écoles 2019-2020 (1)

Résolution P-1926-02-2019

Que le Conseil d'administration statue sur la suppression des classes à niveau triple, quadruple et quintuple dans les écoles sous la juridiction du CSF.

Proposée par : Annette Azar-Diehl

Adoptée à la majorité

Pour : 6

Contre : 1

6.7. Dotation des écoles 2019-2020 (2)

Résolution P-1927-02-2019

Que le Conseil d'administration statue sur la suppression des classes à niveau triple et double dans toutes les écoles secondaires homogènes et hétérogènes.

Proposée par : Marie-Pierre Lavoie

Adoptée à l'unanimité

Pour : 6

Abstention : 1

6.8. Groupe de réflexion – Paramètres de dotation des APS

Le directeur général présente les recommandations du groupe de réflexion sur les paramètres de dotation des APS (voir recommandations aux points 6.9, 6.10, 6.11).

6.9. Groupe de réflexion – Paramètres de dotation des APS (1)

Résolution P-1928-02-2019

Que le Conseil d'administration approuve que les paramètres de dotation des APS utilisent le système de prorata dans l'allocation des effectifs.

Proposée par : Annette Azar-Diehl

Adoptée à l'unanimité

Pour : 6

Abstention : 1

6.10. Groupe de réflexion – Paramètres de dotation des APS (2)

Résolution P-1929-02-2019

Que le Conseil d'administration approuve que le taux de 5% soit utilisé comme paramètre de dotation des APS selon le barème suivant : 5% des effectifs du CSF x 12.5 heures semaine x salaire annuel par heure des APS (sur 38 semaines).

Proposée par : Patrick Gatien

Adoptée à l'unanimité

Pour : 6

Abstention : 1

6.11. Groupe de réflexion – Paramètres de dotation des APS (3)

Résolution P-1930-02-2019

Que le Conseil d'administration approuve qu'une autre rencontre du groupe de réflexion soit envisagée afin d'élaborer un système de répartition équitable entre tous les établissements du Conseil scolaire francophone.

Proposée par : Marie-Pierre Lavoie

Adoptée à l'unanimité

6.12. Dérogation sortie éducative – École des Colibris

Résolution P-1931-02-2019

Que le conseil d'administration approuve la demande de dérogation à la politique F-600-2 Sorties éducatives, culturelles et sportives présentée par l'école des Colibris.

Proposée par : Annette Azar-Diehl

Adoptée à l'unanimité

7. Pause

7.1. Début de la pause à 11 h 15

La conseillère de la région de l'Île de Vancouver Sud et présidente du conseil d'administration du CA quitte la réunion à 11 h 15.

7.2. Retour aux délibérations à 11 h 37

8. Secteur du secrétaire-trésorier

8.1. Budget amendé 2018-2019

Le secrétaire-trésorier et le directeur des Finances présentent le budget amendé 2018-2019.

8.2. Arrêté du budget amendé 2018-2019 – 1^{re} lecture

Résolution P-1932-02-2019

Que le conseil d'administration propose la première lecture de l'arrêté Budget amendé 2018-2019 tel que présenté.

Proposée par : Robert Filion

Adoptée à l'unanimité

Le conseiller de la région du Grand Vancouver procède à la 1^{re} lecture de l'arrêté Budget amendé 2018-2019.

8.3. Arrêté du budget amendé 2018-2019 – 2^e lecture

Résolution P-1933-02-2019

Que le conseil d'administration propose la deuxième lecture de l'arrêté Budget amendé 2018-2019 tel que présenté.

Proposée par : Marie-Christine Claveau

Adoptée à l'unanimité

La conseillère de la région de la Vallée du Fraser procède à la 2^e lecture de l'arrêté Budget amendé 2018-2019.

8.4. Recommandation de procéder à la 3^e lecture et à l'adoption de l'arrêté du budget amendé 2018-2019

Résolution P-1934-02-2019

Que le conseil d'administration recommande de procéder, en cette même réunion, à la troisième lecture et à l'adoption de l'arrêté Budget amendé 2018-2019 tel que présenté.

Proposée par : Roger Lagassé

Adoptée à l'unanimité

8.5. Arrêté du budget amendé 2018-2019 – 3^e lecture

Résolution P-1935-02-2019

Que le conseil d'administration propose, en cette même réunion, la troisième lecture et l'adoption de l'arrêté Budget amendé 2018-2019 tel que présenté.

Proposée par : Annette Azar-Diehl

Adoptée à l'unanimité

Le conseiller de la région Côte Sud procède à la 3^e lecture de l'arrêté Budget amendé 2018-2019.

9. Augmentation du fond d'urgence

Le directeur général fait part du souhait du CA d'augmenter le fond d'urgence, et ce, suite aux réunions du groupe de travail du budget avec les partenaires et à cause d'un besoin cerné pour apporter de l'assistance aux élèves dans les écoles du CSF.

Résolution P-1936-02-2019

Que le conseil d'administration approuve d'augmenter le fond d'urgence d'un montant de 150 000\$ dans le but d'apporter l'assistance nécessaire aux élèves du CSF (APÉ, APS et surveillance) et ce, d'ici la fin de l'année scolaire.

Proposée par : Robert Filion

Adoptée à l'unanimité

10. Secteur de la gouvernance

10.1. Inscriptions internationales

Le directeur général informe le CA d'un projet pilote qui pourrait éventuellement être offert dans les écoles du CSF à des élèves internationaux. Il s'agira d'élèves de l'extérieur du pays qui sont intéressés aux langues et aux cultures canadiennes.

Le directeur général fait un retour sur le point 6.8 Groupe de réflexion – Paramètres de dotation des APS concernant le système de déploiement des outils technologiques appropriés et nécessaires au service du personnel de soutien.

10.2. BCSTA Provincial Council - compte-rendu

Le conseiller de la Côte Sud, représentant du CA du CSF auprès de la BC Schools Trustees' Association, présente un compte-rendu verbal de sa participation au BC Provincial Council du mois de février courant.

Résolution P-1937-02-2019

Que le CSF encourage la BCSTA de demander au gouvernement de la Colombie-Britannique de mettre en place l'éducation post secondaire gratuite en Colombie-Britannique.

Proposée par : Roger Lagassé

Rejetée à la majorité

Pour : 2

Contre : 3

Abstention : 1

Résolution P-1938-02-2019

Que le conseil d'administration étudie le concept des barrières aux frais scolaires à l'éducation post secondaire en Colombie-Britannique.

Proposée par : Marie-Christine Claveau

Adoptée à la majorité

Pour : 4

Contre : 2

11. Divers

11.1. CCRÉA – réunion du mois d'avril

Le conseiller de la Côte Sud présente ce dossier et apporte une mise à jour sur ses activités et une prochaine réunion qui aurait lieu à Vancouver au mois d'avril.

11.2. Jeux de la francophonie

Lors des présentations des représentants des Jeux de la Francophonie auprès de la communauté, ces derniers demandaient au CSF une somme de 100 00 \$ comme appui à l'évènement. Après délibération, le conseil d'administration se prononce sur la nature de sa contribution et de son appui au projet qui sont équivalents à ceux d'autres conseils scolaires francophones d'autres provinces ayant reçu les jeux.

Résolution P-1939-02-2019

Que le conseil d'administration appuie en principe les Jeux de la Francophonie, encourage les écoles à y participer et offre l'utilisation des sites du CSF et de ses équipements.

Proposée par : Roger Lagassé

Adoptée à l'unanimité

Pour : 5

Abstention : 1

12. Questions du public

- 12.1. Dotation APS, fond d'urgence, plan de déploiement et formation
- 12.2. Ouverture d'une nouvelle école versus rénovations sismiques d'école sur l'île de Vancouver (Facebook)
- 12.3. Embauche de personnel qualifié pour les classes à niveaux multiples (Facebook)
- 12.4. Utilisation des portables lors des voyages internationaux (Facebook)
- 12.5. Classes à deux niveaux IB/BC (Facebook)
- 12.6. Assurance de ne pas avoir des classes à deux niveaux IB/BC (Téléconférence)

13. Levée de la réunion

Résolution P-1940-02-2019

Que le Conseil d'administration approuve la levée de la réunion à 13 h 17.

Proposée par : Annette Azar-Diehl

Adoptée à l'unanimité

ADOPTÉ LE 13 AVRIL 2019


Présidente
Secrétaire-trésorier
Date